

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 06 JUIN 2019

Etaient Présents 45 titulaires, 2 suppléants, 14 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Henri BELLEGARDE, Jean-Claude COUSTET, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Cédric LAPRUN, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Daniel LACRAMPE, Maylis DEL PIANITA, Gérard ROSENTHAL, Michel ADAM, Henriette BONNET, Maité POTIN, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise BISTUE, Aurélie GIRAUDON, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	Suzanne SAGE	à	Maryse ARTIGAU
	Anne VOELTZEL	à	Paule BERGES
	Jean-Claude COSTE	à	Guy BONPAS-BERNET
	Cédric PUCHEU	à	Lydie ALTHAPE
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Fabienne MENE-SAFFRANE	à	Marc OXIBAR
	Dominique FOIX	à	Daniel LACRAMPE
	Denise MICHAUT	à	Henriette BONNET
	Jean-Jacques DALL'ACQUA	à	Gérard ROSENTHAL
	André LABARTHE	à	Maité POTIN
	Aracéli ETCHENIQUE	à	Michel ADAM
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Marylise BISTUE
	Robert BAREILLE	à	Aurélie GIRAUDON
	Pierre ARTIGUET	à	Evelyne BALLIHAUT

Suppléants : Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE
Alain QUINTANA suppléant de Gérard BURS

Absents : Jacques CAZAUANG (excusé), Joseph LEES (excusé), Yvonne COIG (excusée), Alain CAMSUZOU (excusé), France JAUBERT-BATAILLE (excusée), Pierre Felix CAUHAPE (excusé), Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES (excusée), Valérie SARTOLOU (excusée), Anne BARBET (excusée), Christophe GUERY (excusé), Jean-Michel IDOPE, Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET

RAPPORT N° 28-190606-PAT-

POLITIQUE TARIFAIRE :
ACTIONS PROPOSÉES PAR LES SERVICES
PAYS D'ART ET D'HISTOIRE ET CENTRE DE RESSOURCES PATRIMONIALES

Mme MÉDARD expose :

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais en date du 23 juin 2015,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2016 portant création de la Communauté de Communes du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut Béarn issue de la fusion des Communautés de Communes des vallées d'ASPE et de BARETOUS, de JOSBAIG et du PIEMONT OLORONAI, S,

Vu l'arrêté préfectoral du 18 août 2017 portant changement de dénomination de la Communauté de Communes du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut Béarn, qui devient Communauté de Communes du Haut-Béarn,

Considérant l'organisation des services du Patrimoine : Pays d'Art et d'Histoire et Centre de Ressources Patrimoniales,

Considérant les activités proposées par ces deux services,

Aujourd'hui, une grille tarifaire propre au Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) est en application. Aussi, compte-tenu de l'évolution des actions culturelles proposées, il s'agit à la fois de l'adapter, d'élargir son champ d'application aux actions proposées hors site du CIAP, et de la compléter.

Les tarifs proposés par les deux services qui déploieront ces activités dans le domaine de la valorisation du patrimoine seront ainsi harmonisés, et feront l'objet de régies propres.

	Adulte	Enfant (dès 10 ans)	Famille (1 adulte + 2 enfants)	Groupes hors scolaires et ALSH du Ht Béarn (20 personnes max)
Visite libre de la Villa et des sites de l'Ecomusée	gratuit			X
Visite guidée (2 h)	3 €	2 €	5 €	2 € / personne avec 1 gratuité pour 10 personnes et gratuité pour les chauffeurs et accompagnants-encadrants identifiés
Visites guidées (1/2 journée – 4h)	5 €	3 €	8 €	3 € / personne avec 1 gratuité pour 10 personnes et gratuité pour les chauffeurs et accompagnants-encadrants identifiés
Visites guidées (journée – sans transport)	8 €	3 €	12 €	X
Visites guidées (journée – avec transport)	10 €	3 €	12 €	X
Atelier artistique (2h)	3 €	3 € (tous âges)	8 €	X
Parcours d'éducation artistique	gratuit			150 €
Journée d'étude	10 €	X	X	X
Visites de villages à la demande des communes	X	X	X	100 € (50 personnes max) -facturation aux communes-
Spectacles > 2h	8 €	3 €	10 €	X

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **FIXE** les tarifs des prestations tels que ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de la Trésorerie pour permettre la commercialisation desdites prestations,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 06 juin 2019

Suit la signature

Affiché le 18.06.19

Le Président

Signé DL

Daniel LACRAMPE

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 13/06/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 13/06/2019